



Demande de PSP ou de CNI

Personne MINEURE

Présence de l'enfant **OBLIGATOIRE** lors de la demande et du retrait à **partir de 12 ans**.
Si l'enfant à - de 12 ans : présence de l'enfant obligatoire lors de l'instruction **OU** du retrait

PASSEPORT (PSP)	CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)
Prendre rendez-vous en ligne sur ville-briancon.fr ->mes démarches ->titres d'identité	
Faire la pré-demande en ligne sur https://ants.gouv.fr , l'imprimer ou récupérer le code	
DOCUMENTS A APPORTER	
<input type="checkbox"/> Le livret de famille	
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité en couleur aux normes biométriques de - de 6 mois	
<input type="checkbox"/> 1 justificatif de domicile de - d'1 an (facture d'eau, téléphone, d'électricité, attestation d'assurance habitation, avis d'imposition ...). Si vous êtes hébergé au domicile d'un tiers : une attestation de la personne, la copie de sa pièce d'identité et sa facture. (Si garde alternée : justificatif du 2 ^{ème} parent)	
<input type="checkbox"/> Timbre fiscal OBLIGATOIRE <ul style="list-style-type: none">○ 42 € pour les - de 18ans○ 17€ pour les - de 15 ans	<input type="checkbox"/> Timbre fiscal de 25 € UNIQUEMENT en cas de perte ou vol
<input type="checkbox"/> Ancien PSP (si perdu ou volé : faire une déclaration de perte (mairie) ou de vol (commissariat))	<input type="checkbox"/> Ancienne CNI (si perdue ou volée : faire une déclaration de perte (mairie) ou de vol (commissariat))
<input type="checkbox"/> Une carte d'identité sécurisée	<input type="checkbox"/> Un passport
<p>Si l'enfant n'êtes pas né à Briançon, vérifiez si l'état civil de son lieu de naissance a dématérialisé la délivrance des actes à cette adresse : https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation</p> <p>Si ce n'est pas le cas, il faut fournir</p> <input type="checkbox"/> Un acte de naissance de - de 3 mois	
RETRAIT DU TITRE	
Sans RDV - Présence du parent OBLIGATOIRE . A retirer dans les 3 mois qui suivent la réception du SMS. (Au-delà le titre est détruit)	
VALIDITÉ	
5 ans	10 ans

CAS PARTICULIERS

<p>Parents mariés</p>	<p>Présence d'un des deux parents</p>
<p>Parents non mariés</p>	<p>Présence des deux parents OU Présence d'un parent avec une attestation du parent absent autorisant l'établissement du titre avec son titre d'identité original (pas de copie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> CNI des deux parents
<p>Parents séparés avec jugement</p>	<p>Présence des deux parents OU Présence du parent ayant la garde de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Jugement de garde (obligatoire) <input type="checkbox"/> CNI des deux parents
<p>Parents séparés sans jugement</p>	<p>Présence des deux parents OU Présence d'un parent avec une attestation du parent absent autorisant l'établissement du titre avec son titre d'identité original (pas de copie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> CNI des deux parents
<p>Parents en garde alternée avec jugement</p>	<p>Présence des deux parents OU Présence d'un parent avec une attestation du parent absent autorisant l'établissement du titre avec son titre d'identité original (pas de copie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Jugement de garde (obligatoire) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile du deuxième parent <input type="checkbox"/> CNI des deux parents